

Le tribunal correctionnel de Bordeaux a condamné, hier, 5 chauffeurs de la société [UBER FRANCE SAS](#) (siège à Paris/75) à quatre mois de suspension de permis pour exercice illégal de l'activité de taxi et travail dissimulé. Deux des chauffeurs ont été condamnés à des amendes de 5.000 euros, dont 2.000 euros avec sursis, trois autres à des amendes de 3.000 euros, dont 1.000 euros avec sursis. Des montants en accord avec les réquisitions du procureur de la République. [www.societe.com/societe/uber-france-sas-539454942.html](http://www.societe.com/societe/uber-france-sas-539454942.html)